

Mairie de ABLON

ablon@orange.fr

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
21 SEPTEMBRE 2020**

Présents : M. Xavier CANU, M. Patrick DRIEU, Mme Laurence THURMEAU, M. Philippe TURLURE, Mme Brigitte PETIT, Mme Marie-Odile TELLIER, Mme Annie TISSIER, Mme Anne GUERRIER, Mme Christèle CARVAL, Mme Laetitia GIMER, M. Jérôme LE MOULINIER, M. Morgan LETOT, M. Xavier FICHEUX, M. Maxime TURPIN.

Absents : M. Jean-Baptiste HUBERT (a donné pouvoir à Mme Laurence THURMEAU)

Le compte-rendu de la séance du 08 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

IngéEAU / Nomination d'un représentant à l'assemblée générale

Suite aux élections municipales, le conseil municipal nomme M. Patrick DRIEU en tant que nouveau représentant de la commune d'Ablon à l'assemblée générale d'IngéEAU.

Vote : 15 voix « Pour »

Délégation de la délivrance des autorisations du droit des sols

Par délibération en date du 29 janvier 2018 du conseil municipal d'Ablon, ratifiée par délibération du conseil communautaire en date du 11 décembre 2018, et conformément au code de l'urbanisme, la Mairie d'ABLON a délégué sa compétence « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols » à M. le Président de la CCPHB, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil municipal ou après l'élection d'un nouveau président à l'E.P.C.I.

Considérant le renouvellement des conseils municipaux au cours de cette année, il est par conséquent proposé à l'assemblée délibérante de se positionner à nouveau sur la délégation ou non de la compétence « Délivrance des autorisations du droit des sols ».

A l'unanimité, le conseil municipal délègue à nouveau sa compétence « Délivrance des autorisations du droit des sols » à la Communauté de Commune du Pays de Honfleur. L'instruction des dossiers sera donc assurée par le service instructeur interne de la CCPHB. La Mairie d'Ablon reste guichet unique de dépôt des autorisations du droit des sols et M. le Maire émet un avis sur chacun des dossiers.

Vote : 15 voix « Pour »

**Nomination des membres appelés à représenter la Commune d'Ablon à la CLECT
(Commission Locale chargée d'Evaluer les Charges Transférées)**

Le conseil communautaire a, dans sa séance du 22 juillet dernier, validé la composition de la CLECT, à charge pour chaque assemblée délibérante de nommer les représentants de leur commune. M. Xavier CANU est nommé délégué titulaire et M. Patrick DRIEU est délégué suppléant pour la commune d'Ablon.

Vote : 15 voix « Pour »

Rallye de la Côte Fleurie 2021

Considérant la demande de passage sur la commune d'Ablon par le comité d'organisation du 51^{ème} rallye national de la Côte Fleurie prévu en février 2021, l'assemblée délibérante a émis un avis favorable sous réserves expresses.

Vote : 9 voix « Pour » 2 voix « Contre » et 4 abstentions

Redevance pour occupation du domaine public

Une redevance pour l'occupation du domaine public d'un montant de 136 € sera versée à la Commune d'Ablon par le concessionnaire Gaz Réseau Transport Gaz (GRTGaz), redevance perçue chaque année. Une délibération doit accompagner le titre de recette. L'assemblée délibérante adopte les dites propositions.

Vote : 15 voix « Pour »

Convention pour la réalisation de prestations de services entre la Commune d'Ablon et la CCPHB dans le cadre de l'entretien des dépendances de voirie pour l'année 2020

La Commune d'Ablon ayant assuré en 2020 et pour le compte de la CCPHB le fauchage des accotements et la taille des haies en bordure des voies communales au printemps, il est nécessaire d'établir une convention qui fixe les conditions d'exécution des prestations, la durée, la localisation et le montant de l'indemnisation de la commune évalué à 5 266 €.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention.

Vote : 15 voix « Pour »

Projet de chaudière à granulés / Demande de subvention et lancement des consultations et des travaux

Il est prévu de remplacer la chaudière à fioul existante par une chaudière à granulés. Une subvention au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été obtenue en 2019 pour la somme de 12 565.58 €. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme d'aménagement des petites communes rurales.

Vote : 15 voix « Pour »

Admissions en non-valeur

L'assemblée délibérante décide l'admission en non valeur de titres émis, soit :

24.06 € pour le budget Commune

128.58 € pour le budget Eau

19.36 € pour le budget Assainissement

La dépense est prévue sur chacun des budgets (article 6541).

Vote : 15 voix « Pour »

Situation actuelle du réseau d'assainissement collectif et des lagunes

Le réseau d'assainissement collectif a été créé en 1986 et n'est plus conforme, notamment en matière d'urbanisme. Des travaux de réhabilitation sont à prévoir prochainement. M. le Maire propose de diligenter une étude afin de connaître l'impact global en cas de cession du réseau d'assainissement collectif par la Commune d'Ablon au Sivom.

Acquisition de terrain

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, il serait opportun d'envisager la construction d'un réservoir, à prévoir à proximité du château d'eau de la Guérie. Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'acquisition du terrain nécessaire au projet.

Projet d'antenne-relais

Par courrier en date du 25 août dernier, la Commune a été destinataire d'un courrier de Free concernant un dossier d'information relatif à un projet d'installation d'un relais de téléphonie FREE MOBILE, Route de Genneville.

L'assemblée délibérante a émis un avis défavorable en raison de la proximité d'une antenne déjà existante sur le château d'eau de la Route de Genneville. Ont été évoqués également l'aspect peu esthétique du projet et les impacts potentiels ou pas au niveau de la santé.

Néanmoins, la municipalité informe FREE, afin de desservir au mieux la population du bourg en réseau de téléphonie, que la commune possède un autre château d'eau situé Quartier de la Guérie d'une hauteur d'environ 25 mètres et qui semble pouvoir répondre à ce projet.

VIREMENT DE CREDITS / BUDGET EAU

Conformément à la réglementation en vigueur, il est porté à la connaissance du conseil municipal le virement d'un montant de 500 euros de l'article 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » à l'article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur ».

QUESTIONS DIVERSES

Cantine : Considérant les locaux actuels du restaurant scolaire qui sont anciens, sa situation géographique extérieure aux locaux scolaires et dans un souci de pérenniser nos écoles , M.le Maire propose d'engager un maître d'œuvre pour lancer une étude chiffrée sur le projet d'une nouvelle cantine intégrée dans l'espace scolaire existant.

Poste adjoint administratif : En remplacement de Mme Clotilde CHEMIN, Mme Ophélie ALLEAUME assurera la fonction à partir du 14 septembre prochain.

Défense incendie

Compte-tenu de l'application stricte des prescriptions en matière d'urbanisme, se pose le problème de l'existence ou non des structures de défense incendie dans les hameaux et quartiers de la commune. Lorsque la défense incendie est à plus de 400 mètres, les autorisations d'urbanisme ne peuvent être délivrées. Actuellement, plusieurs dossiers d'urbanisme sont en instance par défaut de défense incendie.

La séance est close à 22 H 10

**Le Maire
Xavier CANU**

